

ARTICLES	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
1 – Composition Le championnat est composé	Poule(s) de 6 équipes (Défini après la journée d'OPEN)	Poule(s) de 6 équipes (Défini après la journée d'OPEN)	Plateaux de 2 à 3 équipes
	Des associations sportives ayant réglées leurs cotisations dans les délais prévus et régulièrement qualifiées pour cette compétition.		
2 – Associations sportives qualifiées	Equipes ayant participé à la journée d'OPEN ou repêchées par la commission technique	Equipes ayant participé à la journée d'OPEN ou repêchées par la commission technique	Engagement possible toute l'année sportive sous réserve de place disponible
3 – Qualification	<ul style="list-style-type: none"> - U13M, U12M - U11M, U10M (certificat médical du médecin de famille). - U9M INTERDIT 		<ul style="list-style-type: none"> - U13M, U13F, U12M, U12F - U11M, U11F, U10M, U10F (certificat médical du médecin de famille). - U9M, U9F INTERDIT
4 – Ballon	TAILLE 6		
5 – Hauteur de panneau	3m05		
6 – Ligne à 3 points	Ligne à 3 points à 6,75 m		
7 – Obligations sportives	<p>Toutes les défenses de zone demi-terrain et défenses tout-terrain organisées sont INTERDITES. Défense INDIVIDUELLE OBLIGATOIRE</p> <p>Tous les écrans (sur le porteur du ballon et entre non porteurs) sont FORMELLEMENT INTERDITS</p> <p>Jeu rapide en zone arrière¹</p> <p>Pas de changement sur violation en zone arrière</p> <p>Chaque équipe engagée en championnat a obligation de participer aux journées de 3c3</p>		
8 – Temps de jeu	<p>4 périodes de 8 min. décomptées</p> <p>2 temps morts en 1ère mi-temps / 3 temps morts en 2ème mi-temps</p> <p>Intervalles de 2 min. entre chaque quart temps</p> <p>Mi-temps : 8 min</p>		<p>Sur plateau à 2 équipes : match standard (idem niv1 et 2)</p> <p>Sur plateau à 3 équipes : 2 périodes de 8mn décomptées, 1 TM par mi-temps, intervalle de 2mn.</p>
9 – Prolongations	En cas d'égalité, autant de prolongation de 4 minutes que nécessaire		Pas de prolongation
10 – Horaires des rencontres	Samedi 13H00	Samedi 13H00	Samedi 13H00
11 – Système de l'épreuve	Rencontre en 5 contre 5		Plateaux en 4 contre 4
	Les associations sportives disputent des rencontres aller / retour pour les phases de championnat. Les niveaux de participation sont définis en début de saison lors de la journée d'OPEN		Chaque club doit organiser un plateau sur la saison

¹ En cas de manquement constaté à ces obligations, l'entraîneur devra demander à l'arbitre de consigner les faits dans les réserves et de communiquer toutes vidéos à la Commission Technique du CD34.

ARTICLES	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3																
	<p>Le classement de niveau est dépendant du nombre de poules. S'il y a 2 poules, le titre est disputé sur 1 seul match entre les 2 premiers de poule sur terrain neutre (finale de championnat Niv1).</p> <p>Le classement de chacune des phases est arrêté à la date butoir de la phase. Les rencontres non jouées à cette date seront :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Si raison impérieuse (règle des joueurs majeurs Covid-19, intempérie, indisponibilité de salle²), les rencontres ne seront comptabilisées (classement par ratio) - Sinon, la CS34 statuera sur le résultat des rencontres : non comptabilisées, perdues par forfait ... <p>En absence de phase finale, l'attribution des titres sera déterminée par le dernier classement général valide (50% des matchs).</p>		Aucun classement ne sera établi.																
12 – Chronomètre des tirs	GESTION PAR LES ARBITRES DE LA RENCONTRE																		
13 – Logiciel e-marque	<p>Le Logiciel fédéral e-Marque V2 est OBLIGATOIRE pour la division. Le club recevant doit mettre à disposition des OTM le matériel informatique nécessaire à la tenue du logiciel et une liaison internet.</p> <p>Se reporter aux textes référents des « Règlements Sportifs Généraux ».</p>		A la discrétion des clubs (feuille papier dûment rempli ou utilisation e-marque). Les feuilles et résultats devront obligatoirement être remontés au comité dans les 72h.																
14 – Classement	Se reporter aux textes référents des « Règlements Sportifs Généraux ».		Aucun classement																
15 – Sanction en cas de forfait général	Une association sportive ayant déclaré forfait général ou étant déclarée forfait général est mise hors championnat.																		
16 – Statut des Techniciens																			
17 - Arbitre	Désignation (sous réserve de disponibilité, sinon arbitres clubs)	Arbitres clubs																	
18 – Caisse de péréquation	Se reporter au texte « Caisse de péréquation » de la saison en cours																		
19 – Salle	Classement : H1																		
20 – Cas particuliers	Tous les cas particuliers qui pourraient survenir en cours ou à la fin de la saison, et non prévus dans le présent règlement, seront traités par le BUREAU DEPARTEMENTAL.																		
21 – Type de licences autorisées	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="3">U13M</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Nombre de joueurs autorisés :</td> <td colspan="2">10 maximum (rencontre en 4 contre 4)</td> </tr> <tr> <td rowspan="3">Type de licences autorisées : (Nombre maximum)</td> <td>Licence 1C, 2C, OCT ou AST</td> <td>5</td> </tr> <tr> <td>Licence 0C ou 0C ASTCTC</td> <td>Sans limite</td> </tr> <tr> <td>Licence ASP</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Couleurs de licence autorisées (Nombre maximum)</td> <td colspan="2">Blanc : Sans limite</td> </tr> </tbody> </table>			U13M			Nombre de joueurs autorisés :	10 maximum (rencontre en 4 contre 4)		Type de licences autorisées : (Nombre maximum)	Licence 1C, 2C, OCT ou AST	5	Licence 0C ou 0C ASTCTC	Sans limite	Licence ASP	0	Couleurs de licence autorisées (Nombre maximum)	Blanc : Sans limite	
U13M																			
Nombre de joueurs autorisés :	10 maximum (rencontre en 4 contre 4)																		
Type de licences autorisées : (Nombre maximum)	Licence 1C, 2C, OCT ou AST	5																	
	Licence 0C ou 0C ASTCTC	Sans limite																	
	Licence ASP	0																	
Couleurs de licence autorisées (Nombre maximum)	Blanc : Sans limite																		

² En cas d'indisponibilité de salle, la rencontre devra être reprogrammée avant la date prévue initialement au calendrier. Les cas exceptionnels seront traités par la CS de l'Hérault.